ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accession à la propriété

Question écrite n° 11308

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question de l'accession à la propriété des jeunes. En effet, plusieurs maillons de la chaîne du logement sont aujourd'hui défaillants, notamment l'accession à la propriété des jeunes ménages. Afin de rétablir une plus grande fluidité, il serait intéressant, à l'exemple de la loi Périssol sur l'investissement locatif, d'aider par des mesures simples l'accession à la propriété des jeunes ménages, en mettant en place un « Prêt Jeunesse ». Ce prêt permettrait à son titulaire d'acquérir une résidence principale en pouvant déduire de l'ensemble des revenus les intérêts d'emprunt liés à cette acquisition pendant la durée du prêt. Le manque à gagner apparent pour les budgets de l'Etat serait compensé par les recettes fiscales induites comme la TVA, la taxe foncière et toutes les recettes liées au renforcement de l'activité dans le domaine du bâtiment. Il souhaite connaître ses intentions sur la question de la mise en place de ce « Prêt Jeunesse ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la question de l'accession à la propriété des jeunes. Le prêt à taux zéro est ouvert à tous, en particulier aux jeunes ménages. Combiné avec les autres prêts aidés par l'Etat, en particulier le prêt à l'accession sociale, ce prêt permet de couvrir les différents besoins évoqués. De plus, la prise en compte des revenus de l'année n-2 est particulièrement favorable à cette catégorie d'accédants. La création d'un prêt spécifique aux jeunes ou l'extension à leur attention d'une mesure du type de l'amortissement locatif actuel n'apparaissent donc pas actuellement prioritaires.

Données clés

Auteur : M. Henry Chabert
Circonscription : Rhône (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11308
Rubrique : Logement : aides et prêts
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1300
Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3055